



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 14 septembre à 20h30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/Taxes locales : modification des abattements à la source

Afin de compenser la baisse des dotations de l'Etat (DGF) , celle des subventions du Conseil Départemental ainsi que les durcissements des conditions de remboursement du FCTVA, il est proposé de modifier le taux d'abattement général à la base.

Le Conseil Municipal, DECIDE de fixer le taux d'abattement général à la base à 5% à compter du 1^{er} janvier 2016. (vote 14 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention)

2/ Financement de l'extension des réseaux eau et assainissement rue de la gravière par la commune et reversement au SIACR et au SDEA

Un permis de construire a été accordé en zone UA dans la rue de la Gravière. Les réseaux eau et assainissement desservent la rue de la Gravière mais pas le terrain concerné qui est en 2^{ème} ligne. La commune doit prendre en charge les 27 000 € TTC nécessaire à l'extension des réseaux et reverser cette somme au SIACR et au SDEA qui seront en charge de la réalisation ses travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la réalisation d'une extension des réseaux Eau potable et assainissement dans la rue de la Gravière pour un coût d'environ 27 000 € TTC.

3/Décision Budgétaire modificative : investissements et amortissement des études sur le projet de salle sportive intercommunale Gamsheim-Kilstett

Une décision budgétaire modificative est nécessaire pour amortir les études sur le projet de salle sportive intercommunal Gamsheim-Kilstett et financer l'extension des réseaux eaux et assainissements de la rue de la Gravière.

L'amortissement des études pour la salle sportive intercommunal nécessite d'inscrire 2 280 € en dépenses de fonctionnement et 2 280 € en recettes d'investissement. Le financement des 27 000 € d'extension des réseaux seront pris sur les crédits qui ont été inscrits et non utilisés pour le raccordement du Match à l'assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Vote une décision budgétaire modificative n°1

4/ Rue du Ried : régularisation foncière avec un riverain

Dans le cadre de l'aménagement de la rue du Ried, le Conseil Municipal doit par délibération décider du principe d'acquisition des bords de cette voirie appartenant aux différents riverains. Dans la délibération du 20 avril 2015, un riverain a été oublié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de l'acquisition des bords de la voirie d'une surface de 0.03 are d'un propriétaire de la rue du Ried auprès au prix de 3060 € HT l'are

5/Convention avec l'UNEDIC pour le personnel communal non-titulaire

La commune est son propre assureur pour les allocations chômage à verser au personnel non titulaire à l'issue de leur contrat et doit prendre en charge les allocations chômages du personnel non titulaire.

Il est proposé de signer une convention avec l'UNEDIC pour la prise en charge des allocations chômage du personnel non titulaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve la convention avec l'UNEDIC

6/ Ecole de Musique Municipale : Création de 8 postes d'Assistant d'enseignement artistique non titulaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de créer 8 postes d'assistant d'enseignement artistique non titulaires à temps non complet à compter du 1^{er} octobre 2015

7/Vote du tarif sur tri sélectif à la SMC : forfait de 30 €

Le Conseil Municipal, DECIDE de facturer 30 € à compter du 1^{er} octobre 2015 l'absence de tri sélectif des déchets lors des locations de la Salle de la Musique et de la Culture. (vote : 17 voix pour et 2 abstentions)

8/ Vente d'un chauffe-plat de la SMC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de vendre sur site internet un ancien chauffe plat qui n'est plus utilisé au prix minimum de 50 €

9/Convention avec la Communauté de Communes de la Région de Haguenau (CCRH) concernant la fourrière SPA

Le Conseil Municipal, Approuve la convention tripartite de gestion du service public de fourrière animale avec la Société Protectrice des Animaux et la Communauté de Communes de la Région de Haguenau et Fixe l'entrée en vigueur de la convention au 1^{er} janvier 2016 (vote : 17 voix pour et 2 abstentions)

10/Groupement de commandes relatif à l'ouverture à la concurrence des tarifs publics d'électricité pour les sites dont la consommation annuelle est supérieure à 36kVA.

La Loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010 qui prévoit la fin des tarifs réglementés d'électricité, pour les sites dont la consommation annuelle est supérieure à 36kVA ; au 31 décembre 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'adhérer au groupement de commandes piloté par la Communauté de Communes du Pays Rhénan, relativement à l'ouverture à la concurrence des tarifs publics d'électricité pour les sites dont la consommation annuelle est supérieure à 36KVA

11/Demande d'Adhésion de la commune au dispositif d'aide à l'investissement locatif dit loi PINEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE le principe d'adhésion de la commune de Kilstett au dispositif d'aide à l'investissement locatif et DEMANDE l'agrément auprès de la Préfecture

12/Participation à un investissement de l'ASK pour refaire la billetterie du Stade Cambours

L'ASK souhaite refaire elle-même le local qui sert de billetterie. Le devis pour les matériaux est de 2904 € TTC. Une demande de subvention de 40 % est demandée à la commune
Le Conseil Municipal, après délibération, 17 voix pour et 2 abstention DECIDE de participer à hauteur de 40 % à l'achat de matériaux pour la billetterie dont le coût est estimé à 2904 € TTC

13/Droit de préemption Urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays Rhénan n'a pas fait usage de son droit de préemption Urbain concernant 6 cessions immobilières.



Le Maire

Gabriel MULLER